



Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégories 3.12, 5.0, catégorie B

N° de la demande : 2018-1600
Demande : B.3.12 : Nouveau site ou hôte
B.5.0 : Nouvelle LMR pour l'ingrédient actif déjà évalué
Produit : Granules de Weevil-cide
Numéro d'homologation : 30013
Ingrédient actif (i. a.) : Phosphure d'aluminium
Numéro de document de l'ARLA : 3022816

Objectif de la demande

L'objectif de cette demande était d'élargir l'homologation des produits traités, « graines de tournesol », à toutes les semences du groupe de cultures 20 (Oléagineux) sur l'étiquette des granules de Weevil-cide.

Évaluation chimique

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluation chimique.

Évaluations de santé

On a évalué les expositions aux granules de Weevil-cide des mélangeurs/chargeurs/applicateurs, des travailleurs qui reprennent le travail et des passants après l'application, à la suite de l'ajout de l'utilisation sur les oléagineux (groupe de cultures 20). On ne s'attend pas à avoir des risques préoccupants pour cette utilisation si les travailleurs respectent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

On n'a présenté aucune donnée sur les résidus de phosphure d'aluminium dans les oléagineux pour appuyer l'élargissement de l'utilisation des granules de Weevil-cide. À la place, le demandeur a présenté une justification pour retirer les exigences liées aux essais, des articles de journaux et un examen effectué à l'étranger.

Limite maximale des résidus

Les recommandations pour la limite maximale de résidus (LMR) de phosphine (définition de résidus de phosphure d'aluminium aux fins d'application de la loi) ont été fondées sur les renseignements fournis, les antécédents d'utilisation et l'examen effectué à l'étranger. On propose une LMR de 0,1 ppm pour couvrir les résidus de phosphine dans les cultures oléagineuses (groupe de cultures 20) et les produits transformés ou sur ces derniers.

À la suite de l'examen de tous les renseignements disponibles, on recommande une LMR de 0,1 ppm pour couvrir les résidus de phosphine dans les oléagineux (groupe de cultures 20). Les résidus dans ces produits de cultures à la LMR proposée ne poseront pas de risques inacceptables pour tous les segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Le demandeur n'a fourni aucune nouvelle donnée environnementale et aucune donnée environnementale supplémentaire n'est requise. La modification pour inclure toutes les semences du groupe de cultures 20 (Oléagineux) à l'exception des utilisations actuellement homologuées sur les graines de tournesol et les semences de coton sur l'étiquette de la préparation commerciale de granules de Weevil-cide n'entraîne pas de changements au niveau des préoccupations environnementales et les énoncés existants sur l'étiquette sont adéquats pour l'atténuation des risques.

Évaluation de la valeur

Du point de vue de la valeur, l'extrapolation des utilisations homologuées des granules de Weevil-Cide appuie l'élargissement de l'utilisation sur des produits de semences de coton et de graines de tournesol à toutes les semences du groupe de cultures 20 (Oléagineux). Les taux et les ravageurs soutenus étaient les mêmes que ceux qui ont été homologués pour les semences de coton et les graines de tournesol.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné les renseignements fournis à l'appui de l'élargissement de l'homologation des granules de Weevil-cide pour le produit traité « graines de tournesol » à toutes les semences du groupe de cultures 20 (Oléagineux). Selon les résultats de cet examen, cette modification aux granules de Weevil-cide est acceptable.

Références

2874912	Request to Waive Data Requirements for the Addition of Further Oilseeds to the Weevil-Cide (containing Aluminum Phosphide) Product Labels (Reg. No. 29455 and 30013)
2879483	2018, Request to Waive Value Data for the Addition of Oilseeds to the Weevil-Cide (containing Aluminum Phosphide) Product Labels (Reg. No. 29455 and 30013), DACO: 10.1
2910543	Phosphine Sorption and Desorption by Stored Wheat and Corn
2910544	Adsorption of Hydrogen Phosphide to Cereal Products
2910545	Phosphine Residues and its Effect on the Germination of Stored Pulses
2910546	Residues of phosphine and aluminium phosphide in wheat after fumigation by admixture
2910542	Fumigants: phosphine and phosphine-generating compounds; Risk characterization document

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.